

AXE N°6 : RALENTISSEMENT DES ÉCOULEMENTS

BASSIN DU LOING
ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX

Fiche action n°6.2 : Définition d'une stratégie de préservation et de restauration des zones d'expansion des crues (ZEC)

Objectif :

Cette action aura pour objectif de définir une stratégie :

- De préservation des zones d'expansions des crues lorsque celles-ci sont pleinement fonctionnelles permettant alors un stockage et une libre expansion des eaux en leur sein.
- De restauration des zones d'expansion des crues dans le cas où celles-ci ont été artificialisées altérant ainsi leur fonctionnalité.

Cette action se fera en complémentarité avec **les actions 1-1, 6-1 et 7-1** du présent programme.

Description de l'action :

Le développement des activités humaines a conduit à une artificialisation intensive des lits mineurs et des lits majeurs des cours d'eau. Les modifications sur ces milieux aquatiques ont essentiellement porté atteinte à leur morphologie par des travaux de rectification et de recalibrage. Le régime hydraulique fluvial a été directement impacté avec pour conséquence une vitesse de propagation des crues accrue. La connexion entre lit mineur et lit majeur a également été affectée avec une occurrence de débordement de la rivière moindre en période de crue.

Cette évolution anthropique a conduit à un changement de l'occupation des sols en lit majeur des cours d'eau limitant ainsi leur rôle tampon et entraînant progressivement la régression des zones humides dans les vallées. La capacité d'infiltration des eaux au sein de ces parcelles a été réduite diminuant significativement le stockage en période de crue et favorisant le phénomène de ruissellement.

Fort de ce constat et préalablement à l'élaboration de la stratégie de préservation et de restauration des zones d'expansion des crues, l'action consistera à recenser les zones naturelles pouvant assurer le stockage des eaux et identifier les moyens et les mesures à mettre en place pour réhabiliter et préserver ces espaces.

L'ensemble des acteurs locaux impliqués dans la réalisation de cette action seront concertés de manière régulière et continue.

Cette action s'effectuera en lien avec l'action 1-1 du présent programme. Cette action se fera également en lien avec l'action relative aux champs d'expansion de crue du bassin amont de la Seine portée par l'EPTB Seine Grands Lacs et émanant de l'action 4.1.2 du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes (2014-2019) intitulée « *Préservation, restauration et gestion des champs d'expansion de crue et des zones humides. Valorisation des infrastructures vertes dans la gestion globale du risque inondation sur le bassin amont de la Seine* », et complétée par l'action 1.1 du contrat de partenariat signé entre l'EPTB Seine Grands Lacs et l'Agence de l'eau Seine-Normandie le 27 février 2018.

Dans le cadre de l'action portée par l'EPTB, l'amont du bassin du Loing (des sources du Loing et de l'Ouanne jusqu'à leur confluence) a été identifié comme un secteur pilote de référence. Un comité local a été installé en mai 2019 pour traiter des solutions à envisager afin de préserver, restaurer et optimiser les zones d'expansion de crue sur ce secteur. Le travail de ce comité local sera source d'enseignements pour définir une stratégie de préservation et de restauration des zones d'expansion des crues à l'échelle du bassin du Loing.

L'action se déroulera de la manière suivante :

Phase 1 : Recensement des zones naturelles pouvant jouer un rôle de stockage

En premier lieu, les zones naturelles pouvant jouer un rôle de stockage seront recensées. Les critères pour réaliser ce recensement devront être préalablement définis.

Cette phase consistera à terme à identifier des secteurs qui dans un premier temps feront l'objet de propositions de mesures adaptées (en phase 2) et préfigureront l'élaboration d'une stratégie de préservation (en phase 3) puis, dans un second temps, de mettre en œuvre les travaux et les opérations nécessaires dans le cadre du PAPI complet.

Phase 2 : Propositions de mesures visant à réhabiliter et à préserver ses espaces

Sur la base du travail effectué en phase 1, la phase 2 consistera à proposer des mesures adaptées visant prioritairement à préserver les espaces encore fonctionnels et à réhabiliter ceux qui ne le sont plus ou ceux dont la fonctionnalité a été altérée.

En adéquation avec la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie, ainsi qu'à l'appui du guide de « *recommandations pour la prise en compte des fonctionnalités des milieux humides dans une approche intégrée de la prévention des inondations* » les propositions de mesures pourront concerner à titre d'exemple : la prise en compte des zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme locaux, éviter – réduire – compenser les installations en lit majeur des cours d'eaux, la reconquête des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau, la définition d'une stratégie foncière d'aménagement, assurer la continuité des trames vertes et bleues avec les zones d'expansion et les zones humides, la communication auprès des riverains sur la présence de milieux humides et l'intérêt de leur préservation aussi bien sur le plan écologique que pour la prévention des inondations, etc.

Dans l'optique de justifier de manière précise et afin d'anticiper les conséquences des aménagements et des opérations sur les milieux naturels, il conviendra d'effectuer des analyses d'impacts ou de coûts-bénéfices sur les zones naturelles identifiées comme pouvant jouer un rôle de stockage.

Phase 3 : Élaboration d'une stratégie concertée et adaptée de préservation et de restauration des zones d'expansion de crues

Une fois le panel de solutions élaborées, la concertation entre les différents acteurs locaux impliqués (collectivités, services de l'État, professions agricoles et forestières, etc.), permettra d'élaborer une stratégie adaptée à l'échelle du bassin du Loing pour la préservation et la restauration de zones d'expansion de crues. En ce sens, les secteurs identifiés en phase 1, feront l'objet de travaux et d'opérations dans le cadre du prochain PAPI complet.

Territoire concerné :

Cette action sera mise en œuvre sur l'ensemble du bassin versant du Loing.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **EPAGE du Bassin du Loing**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **communication matérialisée et dématérialisée auprès des partenaires associés aux comités techniques et de pilotage du PAPI**

Échéancier prévisionnel :

- 2021 – 2023

Année	2021	2022	2023	Montant TTC
Démarche administrative	3 mois	-	-	-
Réalisation de l'opération	-€	-€	-€	-€

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : Action réalisée en régie
- Répartition des charges : Maître d'ouvrage (100%)

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de secteurs identifiés. Nombre de mesures proposées. Volume potentiel de stockage préservé. Volume potentiel de stockage restauré. Élaboration effective d'une stratégie de préservation et de restauration des zones d'expansion de crues.